

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM194/2024

Acte publié le

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Reprise branchements
Route du Col de la Luère (RD24)

18 NOV. 2024

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société STRACCHI, en date du 6 novembre 2024 ;

VU l'avis réputé favorable de la Commune de Pollionnay ;

VU l'avis favorable du Département, en date du 15 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de reprise de 2 branchements en eau potable au droit du n° 38 route du Col de la Luère ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : A compter du mercredi 20 novembre 2024, pour une durée 7 jours, la circulation sera interdite de 8 h 00 à 16 h 00 au niveau du 38 route du Col de la Luère (RD24) sauf riverains et secours.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place dans les 2 sens pour les véhicules légers et poids lourds par la RD610 et la RD70.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- Au service voirie sud du Département,
- La société STRACCHI.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 15 novembre 2024

Bernard ROMIER, Maire

